523.0.32

252LM 013/4 (1941)

Suppression des facilités accordées aux parlementaires et à leur famille 523.0 81

S. N. C. F.

SERVICE COMMERCIAL

2me Division

SECTION

DOSSIER Nº 523.0

SOUS-DOSSIER Nº ///

Abonnements. Suppression des jacilités occordées our parlementaires et à leur famille.

NUMÉROS	DATES	ANALYSE DES PIÈCES
1 2	8 odobre 1941 du 1-10 -	Memento S.C.C.R. 4:52. Anis de Service Est.

523.0

s.c.c.R. du . 8. Oct 1941

Mémente nº 52

Meartin

Questions diverses

5°) Carte d'abonnement des parlementaires -

Lo Secrétariat Général a fait connaître à toutos les Régions (lettre 94 - G du 30/9/1941) qu'à partir du ler Octobre 1941, cessent d'être valables:

- ** les cartes d'abonnement des parlementaires en exercice et des anciens parlementaires ayant plus de 25 ans de mandat.
- les cartes à 1/2 tarif des autres anciens parlementaires ainsi que celles des femmes des parlementaires en exercice.

Les Régions sont invitées à donner, sans délai, les instructions utiles aux contrôleurs de route, SOCIÉTÉ NATIONALE

des

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

> RÉGION DE L'EST EXPLOITATION

Division Commerciale

AVIS DE SERVICE-TRAFIC

Col.

Sous-Série VOYAGEURS Nº 17

Nm. 52

AVIS POUR LES CONTROLEURS DE ROUTE

Paris, le ler Octobre 1941.

17

SUPPRESSION DES FACILITES DE CIRCULATION CONSENTIES AUX PARLEMENTAIRES.

Un arrêté pris le 12 Août 1941 par M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances et par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications abroge, à dater du ler Octobre 1941, les Conventions conclues entre la S.N.C.F. et les Questures du Sénat et de la Chambre des Députés pour la délivrance des cartes de circulation.

En conséquence, cessent d'être valables à partir du ler Octobre 1941:

lo- les cartes d'abonnement des parlementaires en exercice et des anciens parlementaires ayant plus de 25 ans de mandat;

2°- les cartes à demi-tarif des anciens parlementaires ayant moins de 25 ans de mandat;

30- les cartes à demi-tarif des femmes des parlementaires en exercice.

Il convient donc de ne plus accepter ces cartes et, le cas échéant, de percevoir le prix des places au plein tarif.

Le Chef de la Division Commerciale,

R. CHAUVIGNE Ingénieur en Chef

role 7357, Lith AcM.

Own

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - PRATEINITE

Belfort, RAMES, le 14 septembre 1973

Monsieur le Secrétaire Général de la Questure 126, rue de 1 'Université 75355 PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Les conjoints de parlementaires bénéficient d'une carte de circulation à demitarif sur les lignes de la Je souhaiterais attirer votre attention sur

Je souhaiterais attirer votre attention sur une situation qui ne m'est probablement pas particulière. Dès lors que la femme du parlementaire l'accompagne régulièrement dans ses voyages, relle peut souhaiter souscrire une carte d'abonnement sur un parcours déterminé.

Une telle carte est "rentable" sur un parcours d'environ 400 km pour une quarantaine de voyages. Cela fait quand même beaucoup (environ 4000F par an). Je souhaiterais savoir si la réduction de 50% ne peut pas s'appliquer à la carte d'abonnement.

Si j'ai bien compris l'esprit de la carte à demi-tarif, il ne s'agit pas de favoriser les voyages sur l'ensemble du réseau, mais de faciliter la vie familiale des parlementaires.

Aussi vous serais-je obligé de bien vouloir soumettre cette question à la direction de la S.N.C.F., en précisant bien :

- qu'il ne s'agit pas d'un cumul de réductions (l'abonnement est un droit)

- que par ailleurs certaines catégories (apprentis, étudiants) peuvent bénéficier d'une réduction sur le prix de l'abonnement.

Il me paraît souhaitable que dans ce cas particulier des femmes de parlementaires accompagnant leur mari dans sa circonscription, les termes de la Convention entre l'Assemblée et la S.N.C.F. soient précisés conformé-

.../ ...

ment à l'esprit qui me paraît être celui de la législation.

En vous remerciant de bien vouloir obtenir une réponse de la S.N.C.F., je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Jean Pierre CHEVENEMENT Député de Belfort